

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026096

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 18/05/2026

Objet : CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE PROTECTION FONCTIONNELLE COUR D APPEL

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Decision d ester en justice

Date de télétransmission : 22/05/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=096 Constitution de partie civile protection fonctionnelle cour d_appel.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260518-2026096-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/05/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	3
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du dix-huit mai à quinze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 11 mai 2026.

Étaient présents : HEBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis

Étaient excusés : POUMIROL Emilienne

OBJET : Constitution de partie civile - protection fonctionnelle - cour d'appel

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1424-30 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L134-1, L134-5 et suivants ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment l'article L113-1 ;

Vu le code de procédure pénale notamment l'article 418 et suivants ;

Vu le code pénal ;

Vu la délibération 2026-017 du 26 janvier 2026 ;

Considérant que :

- En date du 4 janvier 2026, le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne est sollicité pour un secours à personne, rue Jean WEBER, sur la commune de Toulouse (31100).
- Arrivés sur les lieux, les sapeurs-pompiers engagés sont victimes de faits d'agression aggravés, entre autres menacés par arme blanche par l'individu qui devait être pris en charge.
- Au regard de ces violences et menaces, des dépôts de plainte sont réalisés. Le médecin légiste sollicité octroie des ITT au sens pénal à hauteur de 5 à 10 jours aux sapeurs-pompiers.
- Au cours de l'audience du 19 février 2026 qui s'est tenue au tribunal judiciaire de Toulouse, le prévenu a été condamné.
- L'intéressé interjette appel : l'audience devant la chambre des appels correctionnels est fixée au 29 mai 2026.

ENTENDU le rapport de Madame Nathalie PEREZ,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **22 MAI 2026** identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

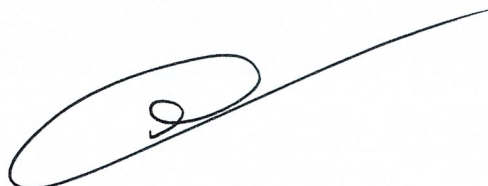
AUTORISENT la prise en charge financière de ce dossier ;

DÉSIGNENT le cabinet CATALA sis rue Alsace Lorraine à Toulouse pour la défense des intérêts tant des agents que du SDIS.

MISSIONNENT la SCP LAMARQUE Jean-Pierre- DELPECH Sophie, commissaires de justice, sise 1 Rue Antoine Lavoisier à Colomiers, dans le cadre de la retranscription de l'appel du requérant dans la défense des intérêts du dossier.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



22 MAI 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

tel 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex